



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies cardio-vasculaires

Question écrite n° 8741

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le développement inquiétant des maladies cardiovasculaires et sur la nécessité de mettre en place un plan de lutte ambitieux pour faire face à ce fléau. C'est un cri d'alarme autant qu'un appel à la mobilisation que vient de lancer la fédération française de cardiologie (FFC). Il faut savoir en effet que les maladies cardiovasculaires sont un fléau responsable de 147 000 morts par an (400 par jour). Depuis deux ans, 21 entités se sont mobilisées aux côtés de la fédération française de cardiologie pour définir des meilleures réponses à l'urgence face à l'accident cardiovasculaire, réfléchir aux moyens de réduire les inégalités tout au long du suivi de la maladie cardiovasculaire, optimiser la recherche, favoriser la réinsertion sociale des personnes malades ou encore la prévention comme principe de réalité et faire que les femmes soient mieux diagnostiquées. Aussi, il lui demande de lui préciser les moyens que le Gouvernement entend mobiliser dans le cadre d'un plan d'action de lutte contre les maladies cardiovasculaires.

Texte de la réponse

Les maladies cardio-vasculaires se situent, en France, au deuxième rang des causes de mortalité, après les tumeurs. Elles recouvrent un ensemble diversifié de maladies fréquentes et graves, avec en premier lieu les infarctus, les accidents vasculaires cérébraux (AVC), les artérites, l'hypertension artérielle, l'insuffisance cardiaque... Le ministère de la santé et la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), conscients des enjeux de santé publique que ces maladies représentent, ont engagé des actions de prévention en direction notamment des facteurs de risques de ces affections, que sont la lutte contre une alimentation inadaptée, la sédentarité, le tabagisme et la consommation d'alcool. La ministre des affaires sociales et de la santé est particulièrement attentive aux travaux conduits par l'institut national de veille sanitaire (InVS) qui signalent une augmentation des taux d'hospitalisation des personnes de moins de 65 ans pour AVC et infarctus, ces dernières années. C'est la raison pour laquelle une campagne d'information sur les signes précoces d'un accident vasculaire cérébral a été lancée par le ministère des affaires sociales et de la santé le 29 octobre 2012 afin de permettre une intervention précoce en appelant le 15, seule susceptible de réduire les séquelles potentielles de cette affection. Dans ce contexte, le ministère de la santé a également soutenu la société française de cardiologie pour la tenue des « Etats généraux pour une stratégie nationale de prévention, de recherche, de prise en charge et d'accompagnement des personnes touchées ou menacées par une maladie cardiovasculaire ». Démarche lancée le 6 octobre 2011 en présence du directeur général de la santé. Les instances professionnelles et les représentants des patients et familles de patients ont conduit en région ces Etats généraux. L'ensemble de cette réflexion devrait aboutir à l'élaboration de recommandations qui devraient être transmises au ministère de la santé au début de l'année 2013. Les résultats de ces travaux contribueront à orienter et renforcer la stratégie nationale de santé publique dans le domaine des maladies cardio-neuro-vasculaires que la ministre des affaires sociales et de la santé souhaite mener pour les prochaines années.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8741

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6016

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7769